GROUPE
Caisse des Dépôts

retraitesolidarite.caissedesdepots.fr

FONDS POUR L'EMPLOI HOSPITALIER
Référence : PPRS72
Téléphone : 05 56 11 33 70
Télécopie : 05 62 27 80 18

DÉCISIONS COLLECTIVES

à adresser à la Caisse des Dépôts
FEH
Rue du Vergne
33059 Bordeaux Cedex

COLLECTIVITÉ :	N° CNRACL : .....
H 3 N° SIRET :	PÉRIODE :

Le Directeur,
Vu la loi n°91-748 du 31 juillet 1991 modifiée portant reforme hospitalière,
Vu le livre IX du code de la santé publique,
Vu le statut général des fonctionnaires, titres I et IV,
Vu la loi n°83-634 du 15 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la circulaire du 5 juin 1984,
Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions relatives à la fonction publique hospitalière et la circulaire n°188 du 17 juin 1987,
Vu le décret n°82-1003 du 23 novembre 1982 relatif aux modalités d'application du régime de travail à temps partiel des agents titulaires des établissements d'hospitalisation publics,
Vu le décret n°2001-164 du 20 février 2001 relatif à la formation professionnelle continue des agents de la fonction publique hospitalière,
Vu les demandes des intéressés,

N I R	NOM / PRENOM	PRESTAT.	ST	DATE DÉBUT	DATE FIN	NBRE JOURS CFP

N I R	NOM / PRENOM	PRESTAT.	ST	DATE DÉBUT	DATE FIN	NBRE JOURS CFP

Caisse des dépôts et consignations
Rue du Vergne - 33059 Bordeaux cedex
Téléphone : 05 56 11 33 70

NOTICE IMPRIMÉ H3

Vous devez renseigner les rubriques de l'imprimé H3 de la manière suivante :

Cadre 1 : Identification de la collectivité

Indiquer obligatoirement le n° de SIRET (14 caractères) de la collectivité ainsi que la période (n° trimestre et année).

Cadre 2 : Liste nominative des agents ouvrant droit aux prestations du Fonds pour l'Emploi Hospitalier pour le trimestre considéré

➜ **Indiquer pour chaque agent :**

- le NIR (n° de Sécurité sociale : 13 caractères)
- les noms et prénoms (nom patronymique pour les femmes mariées)
- le code de prestation :

T | 8 | 0	: pour le temps partiel à 80%
T | 9 | 0	: pour le temps partiel à 90%
C | F | P	: pour le congé de formation professionnelle
C | P | A	: pour la cessation progressive d'activité (avant le 02/01/2004)
C | 5 | 0	: pour la CPA à 50% (du 02/01/2004 au 01/01/2011 inclus)
C | 6 | 0	: pour la CPA à 60% (du 02/01/2004 au 01/01/2011 inclus)
C | 8 | 0	: pour la CPA à 80% (du 02/01/2004 au 01/01/2011 inclus)

- le code statut :

T : Fonctionnaire (titulaire ou stagiaire) C : Contractuel de droit public

➜ **Pour le congé de formation professionnelle :**

Indiquer le nombre de nombre de jours effectués dans le trimestre

Caisse des dépôts et consignations
Rue du Vergne - 33059 Bordeaux cedex
Téléphone : 05 56 11 33 70